Quiconque boit dans un récipient en or ou en argent ne fait qu'ingurgiter dans son ventre un feu de la Géhenne.

Umm Salamah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Quiconque boit - et dans une version : Celui qui mange et boit - dans un récipient en or ou en argent ne fait qu'ingurgiter dans son ventre un feu de la Géhenne. " »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Dans ce hadith, il y a une sévère menace pesant sur quiconque utilise des récipients, des ustensiles qui ont été fabriqués en or ou en argent, ou bien recouverts ou décorés de ces métaux ; et quiconque commet cette désobéissance, on lui fera entendre la venue du châtiment de l'Enfer jusque dans son for intérieur ; et son bruit est effrayant et horrible. En effet, il y a dans cet acte une ressemblance aux mécréants et aux vaniteux, et la personne [fautive] aura aussi brisé le cœur des pauvres. En effet, l'Islam protège le musulman contre le faste et la dépravation. Et parmi les sagesses de l'interdiction d'utiliser des ustensiles en or et en argent, il y a le fait que ces deux métaux étaient, jusqu'à une époque encore proche, employés comme monnaie. Donc, le fait de les posséder et de les utiliser comme des récipients ou des ustensiles, des objets décoratifs ou autres est une manière de paralyser l'activité commerciale et de détériorer la valeurs des objets de première nécessité, et autres besoins, sans aucun intérêt vraisemblable et prépondérant. En somme, cette interdiction - dans le hadith - d'utiliser l'or et l'argent pour boire et manger est générale pour toute autre forme d'utilisation profitable, sauf pour ce qui a été permis par la législation islamique comme [la permission faite aux femmes d'en porter comme] bijoux.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/8365